



Co-emprunteur dans deux banques

Par **Chrisprolls**, le **08/12/2008 à 12:40**

Bonjour à tous.
Nous sommes un couple non marié, et nous souhaitons acheter un bien.
Je possède un studio que je souhaite revendre pour acquérir ce nouveau bien.
J'ai souscrit à l'époque un prêt à un taux avantageux. Je souhaite conserver ce prêt. Mon banquier me propose de le garder tout en ayant en tête de faire venir mon amie et ses salaires dans son agence.
Mon amie quant à elle travaille dans une banque et a donc droit à un prêt à un taux avantageux.
Mes questions sont donc :
Peut-on emprunter dans deux banques différentes pour un même bien ?
Si oui, quels sont les garanties demandées par les banques ?
Quelles sont leurs coûts ?
Qui peut me renseigner en toute objectivité sur ce montage ? Notaire ? Courtiers en prêt ? Avocats....
D'avance merci pour vos réponses.

Par **juri15**, le **08/12/2008 à 14:37**

Bonjour,
En droit, il n'y a pas d'objection de principe. En pratique, chacune des banques risque de vouloir une inscription d'hypothèque en premier rang ce qui ne sera pas possible. De plus, cela supposerait l'intervention des deux banques lors de la rédaction de l'acte et du montage des dossiers de prêt et il est très peu probable que chaque banque accepte de prêter pour une partie de l'achat seulement.
Il va donc falloir choisir.
Puisque vous n'êtes pas mariés, renseignez-vous également sur la possibilité d'acheter via une société civile immobilière, ce qui vous évitera d'être en indivision (à voir avec votre Notaire ou votre Avocat).
Cordialement,
Juri15